

3-4 Collecte des déchets

La collecte des déchets et leur traitement, relève de la compétence de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre.

La collecte des déchets ménagers est assurée chaque semaine en porte à porte.

Des déchetteries sont accessibles à Montgaillard, Bagnères-de-Bigorre et Campan pour les particuliers. Une aire de dépôt des déchets verts est installée sur le site de La Gailleste à Pouzac.

Le site de la Gailleste permet aussi aux professionnels de déposer les déchets inertes.

Le traitement des déchets est assuré par le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD 65), qui traite les déchets ménagers des Hautes-Pyrénées.

La compétence de cet Établissement Public de Coopération Intercommunal comprend :

- la gestion directe des deux centres de stockage de déchets ultimes publics du département, du centre de tri, des aires de compostage, des quais de transfert,
- l'organisation des opérations de transport secondaire entre ses différents sites.

Le SMTD 65 est financé par les contributions des collectivités adhérentes et les recettes de vente de matériaux. La contribution est fixée en fonction du tonnage produit par chaque collectivité.

Depuis 2010, le Département s'est engagé dans un plan départemental de prévention des déchets visant à diminuer la quantité de déchets produits. Un des objectifs de ce plan est de couvrir 80 % du territoire haut-pyrénéen par des programmes locaux de prévention portés par les collectivités ayant la compétence "déchets".